

PRE-REGIONALE (PRM)		DEPARTEMENTALE.2 (DM2)	DEPARTEMENTALE.3 (DM3)			
<b>Article n° 1 -- COMPOSITION (équipes qualifiées)</b>						
<b>DOUZE équipes en 2 poules</b> <b>PRM</b> sont qualifiées : Les équipes rétrogradées du championnat régional Les équipes issues des montées du niveau inférieur complétées des équipes maintenues PRM	<b>VINGT équipes en 4 poules</b> <b>DM2</b> sont qualifiées : Les équipes rétrogradées du niveau supérieur Les équipes issues des montées du niveau inférieur complétées des équipes maintenues DM2	<b>X équipes en poules de 6</b> <b>DM3</b> sont qualifiées : Les équipes rétrogradées du niveau supérieur Les équipes maintenues DM3 Les équipes en création				
Composition des poules issue du ranking S19-20 IMPAIRS poule A PAIRS poule B	Composition des poules issue du ranking S19-20 poule A : Rk 1,5,9,13,17. poule B : Rk 2,6,10,14,18. poule C : Rk 3,7,11,15,19. poule D : Rk 4,8,12,16,20.	COMPOSITION DES POULES LOGICIEL FEDERAL OPTIMOUV pour optimisation géographique				
<b>Article n° 2 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE - phase 1</b>						
Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour à l'intérieur de leur poule, puis en fonction du classement final de la poule, les associations sportives peuvent disputer les phases suivantes de la compétition						
<b>Article n° 3 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE - phase 2</b>						
poule C : les équipes classées 1 à 3 poules A&B poule D : les équipes classées 4 à 6 poules A&B	poule E regroupant les trois 1ers des poules A&B poule F regroupant les trois 1ers des poules C&D	la phase 2 sera déterminée à la fin de l'engagement DM3 quand le nombre total d'équipes sera connu				
Conservation des scores acquis lors de la phase 1 (les équipes ne se rejouent pas, les scores de phase 1 sont importés en phase 2)						
poule G regroupant A4,B5,C4,D5 poule H regroupant A5,B4,C5,D4						
<b>Article n° 4 -- PHASE FINALE et TITRE DE CHAMPION</b>						
les quatre meilleures équipes de la poule C jouent la phase Finale Demi finale 1er contre 4ème et 2ème contre 3ème si aller/retour le retour chez la mieux classée si match sec sur terrain désigné	les 1ers des poules E et F jouent le titre DM2. les 2èmes des poules E et F jouent la 3ème montée. les 3èmes des poules G et H jouent un barrage de descente	la phase finale sera déterminée à la fin de l'engagement DM3 quand le nombre total d'équipes sera connu				
<b>Article n° 5 -- MONTEES</b>						
L' équipe déclarée Championne de la division et la première de la poule C accèdent au championnat Régional la saison suivante. Toute montée supplémentaire vers le championnat Régional se fera dans l'ordre du classement final de la division	les 1ers des poules E et F et le gagnant du match des 2èmes accèdent au championnat PRE-REGIONAL (PR) pour la saison suivante.	Trois équipes de DM3 seront promues en DEPARTEMENTALE.2 (DM2) quand le nombre total d'équipes sera connu la commission sportive déterminera la méthode				
<b>Article n° 6 -- DESCENTE EN DIVISION INFERIEUR</b>						
Les équipes classées : <b>10 -- 11 -- 12</b> participeront la saison suivante au championnat : DEPARTEMENTALE.2 (DM2)	les équipes 4èmes des poules E et F et le perdant du barrage des 3èmes descendent DEPARTEMENTALE.3 (DM3).	X				
Tout différentiel entre les montées ou les descentes supplémentaires du championnat supérieur sera compensé par les montées et descentes supplémentaires afin de garder : <b>12 équipes en championnat PRE-REGIONALE (PRM) et 20 équipes en DEPARTEMENTALE.2 (DM2).</b>						
<b>Article n° 7 -- CLASSEMENTS</b>						
Pour toute autre nécessité de classement il sera utilisé le classement inter-poules (Art.79 des Règlements Généraux du CD31)						
<b>Article n° 8 -- SAISON N'ARRIVANT PAS A SON TERME &gt;&gt; APPLICATION DES DIRECTIVES FEDERALES.</b>						
Si la phase 1 est arrivée à son terme, le classement inter-poule sera pris en compte pour valider la saison						
Entre 50% et 100% des rencontres de la division, utilisation du calcul par ratio avec les points acquis (voir en annexe)						
Si moins de 50% des rencontres application de la règle des cas particuliers (Art.13 de ce règlement)						
<b>Article n° 9 -- REMPLACEMENT D'UNE EQUIPE EN CAS DE FORFAIT : Après la publication des poules</b>						
<b>PAS de remplacement.</b>		DM3 - Décision de la commission sportive				
<b>Article n° 10 -- DATE ET HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</b>						
PRE-REGIONALE (PRM) : Samedi 20h30.	DEPARTEMENTALE.2 (DM2) : Dimanche à 15h30	DEPARTEMENTALE.3 (DM3) : Vendredi 20h30.				
<b>Article n° 11 -- RENCONTRES COUPLEES -- article 17 des RG CD31</b>						
21h00. si couplage avec DF2 dérog automatique	Si couplage avec PRF dérogation par les clubs.					
Les autres cas de couplage, se référer à l'article 17 des Règlements Généraux du Comité de la Haute-Garonne						
<b>Article n° 12 -- MUTUALISATION ENTRE ASSOCIATIONS</b>						
Les équipes en ENTENTE sont autorisées à jouer. un joueur peut jouer avec plusieurs équipes membres de la CTC (ententes), en respectant les règles des championnats respectifs						
<b>Article n° 13 -- QUALIFICATION ET LICENCES.</b>						
Type de licences autorisées	Nombre de joueurs autorisés : dix (10) au maximum					
1C.** ou 2C.** ou OCT. ou 0CAST.(non CTC) autres 0C.**	Le cumul sur la feuille de marque ne devra pas dépasser le nombre de trois (3). Sans limite					
AS-CTC voir RSP des CTC (AS HN INTERDIT)						
<b>COULEUR DES LICENCES. PRM</b>		<b>COULEUR DES LICENCES. D2 &amp; D3</b>				
Sans limite		Sans limite				
Sans limite		Sans limite				
4	ou	3	ou	2		
0	ou	1	ou	2		
Blanc		Sans limite				
Vert		Sans limite				
Jaune		5	ou	4	ou	3
Orange		0	ou	1	ou	2
<b>Article n° 14 -- CAS PARTICULIERS</b>						
Tous les cas non prévus au présent règlement figurent dans les règlements sportifs généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne. Tout cas litigieux sera tranché par le Bureau du Comité Départemental de la Haute-Garonne.						